

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **lundi 2 novembre 2020 à 19 heures**, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à immeuble suivant :

2221-2223, avenue de Melrose

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 le présent dossier fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à partir de ce jour.

Ainsi, toute personne peut transmettre par courriel à l'adresse suivante : genevieve.reeves@montreal.ca, ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir, et ce, à compter du jeudi 1^{er} octobre jusqu'au jeudi 15 octobre 2020, 23h59.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au (514) 872-2345 ou à la soussignée au (514) 770-8766.

FAIT à Montréal, le 1er octobre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves